



MAJORITÉ

Construire des logements : répondre aux différents besoins et préserver le cadre de vie

Construire des logements est nécessaire pour accueillir de nouvelles populations et répondre à l'évolution des besoins. Pour bien aménager la ville et défendre notre cadre de vie, la construction de logements doit être organisée et maîtrisée : préserver les terres agricoles, proposer des logements pour tous les budgets et adaptés aux différentes attentes...

Dès 2021, la commune a défini son projet urbain avec la réalisation du plan local d'urbanisme. La construction de logements dans la zone urbaine a été privilégiée. L'extension sur les zones naturelles et agricoles a été très réduite. Seul le futur quartier du Hill (87 logements) consommera du foncier agricole. Pour le reste, les futurs logements se construiront dans la zone déjà urbanisée : boulevard du Maine (18 logements), îlot Sévigné

(35 logements minimum). Les opérations de densification privées (division de terrains) compléteront l'offre de logements.

La commune étudie également la construction de logements en centre-ville : dans la maison des sœurs, sur la parcelle de l'ex-bibliothèque...

Construire en centre-ville favorise le dynamisme commercial et la vitalité de la commune, mais il faut construire bien et de manière cohérente : prise en compte de l'environnement, bonne gestion des eaux pluviales, variété des logements (maisons, appartements, logements sociaux), concertation des riverains...

Avec l'évolution des attentes et de la réglementation, les grands terrains à bâtir sont plus rares et seront remplacés par des terrains

plus petits, de 250 m² à 400 m². Dans certains endroits, il faut accepter la hauteur des bâtiments, notamment en centre-ville.

L'îlot Sévigné est toujours bloqué par le recours d'un riverain. Nous avons proposé de discuter, sans succès. Des habitants, des seniors, des commerçants et des professionnels de santé attendent ce projet. La commune a besoin de ce projet. Nous restons mobilisés pour qu'il se réalise.

Sandrine Aupied, Hélène Bayon, Jean-Noël Bévière, Marina Bonamy, Thomas Bonniot, Christophe Brossault, Claude Cailleau, Joël Frin, Pierre Galant, David Gasnier, Pierre Geffrault, Maryline Geffroy, Marie-Claire Hamon, Jean-Claude Lamy, Christine Le Bihan, Christophe Le Gouefflec, Séverine Renou, Laëtitia Robin, Monique Sockath, Véronique Templier.

MINORITÉ

Transparence, écoute, concertation

Ces trois mots sont souvent dits, écrits par notre Maire Jean-Noël Bévière. Qu'en est-il exactement ?

Depuis juin 2020, nous ne pouvons que constater que ces mots sans ambiguïté ne sont pas suivis d'effets ni de faits. Que de questions restées sans réponse, que de documents pour prendre des décisions claires, éclairées et réfléchies ont été réclamés sans être obtenus.

Et pourtant nous avons toujours considéré notre rôle d'élus, certes minoritaires, comme apporteurs d'avis, d'idées et de compétences. Des propositions, nous en faisons, des idées nous en avons. Lorsque nous les énonçons aucune écoute ni suite ne nous sont accordées.

Exemples :

- Les travaux à venir dans l'école Jean Louis Étienne : Un audit a été fait : qui en a pris connaissance ? Quelles en sont les préconisations

? Seule une information a été présentée sans que personne n'ait pu faire de suggestion. Dans le cadre de cette rénovation énergétique du seul hall, n'était-il pas opportun d'envisager une rénovation thermique globale techniquement et financièrement acceptable pour la commune? Qu'en est-il de l'isolation des classes ?

- Tri sélectif : La réglementation impose pour 2025 la mise en place de poubelles « tri sélectif » dans les lieux publics. Par conséquent soit les poubelles seront retirées soit il faudra installer des poubelles « tri sélectif » dans tous les lieux. N'est-ce pas le moment de réfléchir ensemble aux solutions possibles, éventuellement avec le CME et les services techniques ? Nous y sommes prêts.

- Le foyer des ados : Suite au départ de l'animatrice, et au choix de la mairie de ne pas renouveler ce poste d'encadrement, une concertation

semble avoir eu lieu entre M. le Maire, des parents et l'association. A l'issue de cet échange il semblerait que l'animation soit dispensée par quelques parents disponibles ! Toutefois d'autres parents, devant l'absence d'encadrement, ne confient pas leurs enfants à cette association et restent sans solution. Pourquoi ne pas engager une réelle réflexion pour cette tranche d'âge, au sein du conseil ? Regrouper le foyer des ados, avec le PIJ/PAE, et d'autres structures municipales dans un lieu central illustrerait une autre façon de considérer nos jeunes (la maison des sœurs ?). Les parents intéressés sont appelés à se manifester auprès des élus.

N'hésitons pas à être acteurs, rencontrons-nous pour échanger, partager nos points de vue.

Laëtitia Bouvier, Bertrand Desille, Françoise Gesland, Christian Hamelot, Hervé Utard, Martine Véré

Conformément au Code général des collectivités territoriales le magazine municipal met à disposition de chaque liste un espace d'expression libre. Le contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs.